



Le 303 Tour est un concours de startups régionales, organisé par l'association La Cantine, 21 boulevard Gaston Doumergue, 44000 Nantes, et destiné aux entrepreneurs résidents en Pays de la Loire portant un projet ou ayant créé une entreprise dans le numérique.

L'appel à candidatures est ouvert du 10 octobre au 15 novembre 2017.

Les informations recueillies lors du 303 Tour ne pourront être utilisées que par La Cantine et ses partenaires : Région des Pays de la Loire, NantesTech, Vendée FrenchTech, FrenchTech Laval, Angers FrenchTech et Le Mans Tech et les chambres de commerce et de l'industrie de la région mais jamais à des fins commerciales.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit à La Cantine, 21 boulevard Gaston Doumergue 44000 Nantes.

L'association organisatrice est responsable de la remise des lots aux gagnants. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés ou reportés.

La Cantine, association organisatrice, ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de la mauvaise diffusion du concours, de sa suppression ou de son annulation. En cas de force majeure (grève, attentat...), les organisateurs du 303 Tour se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Toute réclamation devra se faire par écrit à La Cantine, en indiquant le nom de l'entreprise, les nom, prénom et adresse mail du participant, et cela dans un délai d'un mois après la clôture du 303 Tour. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.

La participation au 303 Tour entraîne l'entière acceptation du règlement complet et du calendrier du concours. Une copie du règlement peut être obtenue par toute personne en faisant la demande écrite à La Cantine, 21 boulevard Gaston Doumergue, 44000 Nantes. Il est téléchargeable et consultable en ligne sur la page de présentation du 303 Tour :

<http://www.lacantine.co/303-tour/>

Critères d'éligibilité

- Entreprise de moins de 3 ans
- Ne pas avoir levé plus de 500K€
- Entreprise innovante créée et domiciliée en Pays de la Loire
- Pour remporter la semaine au Québec, il faut être Français ou résider en France depuis plus de 1 an et être domicilié dans les Pays de la Loire + être entrepreneur, professionnel, chercheur ou étudiant en fin de parcours dans le domaine du numérique
- Être disponible à Nantes le 22 novembre 2017 pour les pitchs de pré-qualification, le 29 novembre pour la préparation au pitch, le 5 décembre 2017 pour la session de Coaching Hard et le 6 décembre 2017 pour la finale.

Calendrier

- 10 octobre - 15 novembre 2017 : Appel à candidatures
- 17 novembre 2017 : résultat des sélections
- 22 novembre 2017 : Pitchs de pré-qualification à Nantes des 15 candidats régionaux retenus (pitch de 4 minutes avec support + 3 minutes de retours)
- 29 novembre : Conférence et ateliers de préparation à la finale
- 5 décembre 2017 : Journée de préparation au pitch à Nantes des 8 finalistes
- 6 décembre 2017 : Soirée de la finale des 8 finalistes (pitch de 4 minutes avec support + 3 minutes de retours)
- 19 au 24 février 2018 : Semaine d'accélération à Nantes pour les 3 gagnants
- 9 au 16 avril 2018 : Semaine au Québec pour le grand gagnant (pour 2 personnes)

Comment participer

Les participants doivent compléter le formulaire de candidature sur la page <https://www.f6s.com/303tour2017/apply> avant le 15 novembre 2017, 23h59.

Il est demandé aux participants de remplir tous les champs de ce formulaire et de joindre les documents requis. Les réponses conformes aux exigences seront analysées par un comité de sélection composé par La Cantine.

Les participants acceptent que l'ensemble des informations envoyées soit communiqué aux partenaires avec lesquels nous réalisons le 303 Tour ainsi que le fait que leur entreprise fasse l'objet de communication via les sites internet et les réseaux sociaux des organisateurs.

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du 303 Tour, ses résultats et l'attribution des lots. Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom, même prénom). Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et d'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Pourquoi participer

Les 8 candidats retenus bénéficieront d'une journée de préparation au pitch et d'amélioration de leur présentation visuelle par des experts le 5 décembre 2017 à Nantes. Les 3 projets finalistes bénéficieront d'une semaine d'accélération en février 2018 à Nantes. Les frais de logement pour les non nantais pourront être pris en charge dans les modalités définies par La Cantine.

Le grand gagnant remportera une semaine au Web A Québec (inclus : billet d'avion Paris-Montréal A/R, transfert en bus Montréal Trudeau – ville de Québec A/R, hébergement 6 nuits, l'entrée au festival Web A Québec, assurances rapatriement-hospitalisation, conception du programme de la mission professionnelle, prise en charge du montage du dossier administratif et de la logistique)

Confidentialité

En validant le dossier de candidature en ligne, le candidat autorise les organisateurs à utiliser le nom de l'entreprise et les contenus créés pour l'occasion qui fait l'objet de la candidature à des fins de communication dans le cadre du 303 Tour. Le candidat s'engage à répondre aux questions complémentaires des organisateurs s'ils souhaitent plus de précisions. En outre, le candidat s'engage à se rendre disponible s'il est sélectionné : pour la journée de préparation au pitch à Nantes le 5 décembre 2017, la soirée de pitch à Nantes le 6 décembre 2017, la semaine d'accélération en février 2018 et la semaine au Québec en avril 2018. Enfin, le candidat s'engage, pour le cas où il n'est pas sélectionné, à ne demander aucune contrepartie aux organisateurs.

Droit à l'image

Les événements liés au déroulement et aux manifestations du 303 Tour feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, image et la parole. Chacun des participants du 303 Tour, en sa qualité d'organisateur, de membre du jury, de candidat ou de partenaire peut être amené à voir son nom cité, son image diffusée dans le cadre des prises de vues effectuées au cours des manifestations diverses organisées par les organisateurs du 303 Tour. La participation au 303 Tour emporte l'acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de communication, avant, pendant et après l'événement.

Modification du règlement

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur officiel du 303 Tour. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur la page internet du concours à l'adresse suivante : <http://www.lacantine.co/303-tour/>

Contact

Responsables du 303 Tour pour l'association organisatrice : Juliette & Volodia
E-mail : juliette@lacantine.co & volodia@lacantine.co
Site officiel : www.lacantine.co